



Communiqué de presse

Gestion de l'avant-port de plaisance et de l'anse de Kersaux - Concarneau

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille est l'autorité portuaire du port de plaisance de Concarneau.

Succédant à la CCI, la Ville de Concarneau était devenue concessionnaire et gestionnaire des équipements de la plaisance de l'avant-port et de l'anse de Kersaux le 27 décembre 1982. La durée initiale de la concession du port de plaisance avait été fixée à 50 ans à compter du 31 décembre 1976.

Des discussions ont été engagées entre le Syndicat mixte et la Commune pour définir les modalités d'un raccourcissement de la durée du contrat de concession afin de permettre une gestion mutualisée de ses 7 ports de plaisance : Douarnenez (Rosmeur), Audierne, Saint-Guénolé-Penmarc'h, Le Guilvinec-Léchiagat, Loctudy-Ile Tudy, Lesconil, Concarneau. D'un commun accord, le Syndicat mixte et la Ville de Concarneau concessionnaire ont souhaité ramener l'échéance du contrat au 31 décembre 2021.

A compter du 1^{er} janvier 2022, les équipements plaisance de l'avant-port de Concarneau et de l'anse de Kersaux seront donc exploités en régie par le Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille.

Les ports de plaisance du Syndicat mixte se situent sur 3 bassins de navigation distincts : en baie de Douarnenez, en baie d'Audierne et dans le bassin de Gléan – Odet maritime. Ils concentrent plus de 20 % des escales du Finistère et 15 % des places en Finistère. Trois ports sont structurants (Audierne, Loctudy et Concarneau) et maillent le territoire. Ils représentent près de 65 % de la capacité d'accueil totale du Syndicat mixte. Au 1^{er} janvier 2022, le Syndicat mixte gèrera en régie directe 2 500 places.

Pour la gestion du port de Concarneau, le Syndicat s'appuiera sur une équipe de 5 personnes : 3 agents actuellement en poste qui seront mis à disposition du Syndicat mixte par la Ville de Concarneau et 2 nouveaux agents portuaires qui seront recrutés en 2022, permettant ainsi d'assurer la continuité et le maintien d'un bon niveau de service. Les équipes du Syndicat mixte basées à Pont l'Abbé interviendront également pour le port aussi bien pour les questions administratives et financières mais également pour réaliser une partie des travaux d'entretien du port.

« Ce changement dans la gestion de l'avant port de Concarneau permettra également au Syndicat mixte d'entreprendre des travaux conséquents aussi bien d'entretien des ouvrages portuaires que de développement de la plaisance » affirme Maël de Calan, Président du Syndicat mixte des ports de pêche et de plaisance de Cornouaille.



La capacité d'accueil du port de plaisance est de 717 emplacements répartis en :

- 290 places sur ponton en avant-port
- 49 places sur bouée en avant-port
- 6 places sur bouée en avant-port affectées aux adhérents de l'Association des Pêcheurs Plaisanciers de l'Avant-Port (APPAPO)
- 20 places sur bouée dans l'anse de Kersaux
- 352 autorisations annuelles de mouillage délivrées dans l'anse de Kersaux

Les 290 places aux pontons de l'avant-port comptent 54 places réservées aux bateaux de passage.

Contacts presse

SMPPPC- : tél : 02 98 82 84 00 - Courriel : syndicatmixte@peche-plaisance-cornouaille.fr
Ville de Concarneau : Christine Barba – tél : 02 98 50 38 60 - Courriel : christine.barba@concarneau.fr



Pêche & Plaisance de Cornouaille

5 quai Henry-Maurice Bénard 29120 Pont-l'Abbé
02 98 82 84 00 | syndicatmixte@peche-plaisance-cornouaille.fr

